

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1 - Organisme qui passe le marché : Commune de TERVAL

Mairie
Sis 1, rue Augustin de Hargues
- La Tardière-
85120 TERVAL

2 - Mode de passation du marché : Procédure adaptée (art L. 2123-1, R. 2123-1 et R.2123-7 du code de la commande publique)

3 - Objet du marché : Travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration de 500 E.H. et réhabilitation des réseaux d'assainissement

4 - Dossier à retirer : Téléchargeable gratuitement sur le site www.marches-securises.fr

5 - Date limite de remise des offres : Le mardi 30 avril 2024 à 12 H 00

6 - Lieu de remise des offres : Par voie électronique sur le site www.marches-securises.fr

7 – Critères de jugement des offres : Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation (Valeur technique de l'offre : 60 % – Prix de l'offre : 40 %).

Les variantes à l'initiative de l'entrepreneur sont autorisées.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de mener s'il le juge nécessaire, une négociation avec les 3 candidats ayant remis les offres jugées les meilleures issues du premier classement.

8 – Caractéristiques principales : les prestations sont réparties dans des lots définis comme suit :

- LOT N°01 : construction d'une station d'épuration à filtres plantés de roseaux de 500 E.H. ;
- LOT N°02 : réhabilitation de réseaux d'assainissement Rue de la Mairie, Rue du Pluet, Rue du Docteur Perrotin ;
- LOT N°03 : contrôles réception ;

Variantes : cf. article 1.5 du règlement de consultation

9 - Justificatifs à produire : cf. article 3.2 du règlement de consultation

10 - Délai de validité des offres : 150 jours

11 - Renseignements : par voie dématérialisée sur le profil d'acheteur

12 - Date d'envoi à la publication : le 13 mars 2024

13 – Procédure de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Personne morale, Organisme, Etablissement : Tribunal administratif de Nantes

Adresse : 6, allée de l'Île-Gloriette, 44041 NANTES

Téléphone : +33 240994600

Télécopieur : +33 240994658

Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.